

La

# Semaine Religieuse

DE

## Québec

VOL. XXV

Québec, 5 avril 1913

No 35

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

### SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 545. — Les Quarante-Heures de la semaine, 545. — Les cantiques français, 546. — Lettre circulaire. Le centenaire d'Ozanam 552. — Bibliographie, 557.

### Calendrier

— o —

6	DIM.	b	II apr. Pâques. sol. de l'Annonciation Kyr. royal. Vép. de l'Annonciation, mém. du dim. seulement.
7	Lundi	†b	{ De la férie.
8	Mardi	†b	
9	Mercur.	†b	
10	Jeudi	†b	{ S. Léon I, pape, confesseur et docteur.
11	Vend.	b	
12	Sam.	†b	

### Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

7 avril, Couvent de Lotbinière. — 9, Couvent de la Sainte-Famille. — 11, Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur.

## Cantiques français

(Suite.).

— o —

En terminant le dernier article, je disais que l'Eglise possède aussi beaucoup de beaux et bons cantiques en langue vulgaire et que le point important est de faire un bon choix.

Qui nous dirigera dans ce choix ? Je me permettrai de répondre que, puisque l'ouvrage de l'abbé Gravier a été approuvé sans restriction, et par le Pape Léon XIII et par une foule de Cardinaux, d'Archevêques, d'Evêques, et de musiciens de premier ordre, raisonnablement on devrait l'adopter. Rien n'empêche d'en adopter aussi d'autres qui auraient les mêmes qualités.

Le choix fait, il est mieux de ne pas changer trop souvent ; on ne fait alors qu'ébaucher, rien de fini. Il ne faut pas non plus viser trop haut, c'est à-dire se lancer sur les plus difficiles ; il vaut mieux bien rendre des cantiques simples mais pieux que d'écorcher un chef-d'œuvre et se ridiculiser. Commençons par les choses faciles et le progrès viendra peu à peu.

Mais n'oublions pas que le moyen par excellence de réussir dans cette entreprise, c'est de suivre l'esprit de l'Eglise. Quel est l'esprit de l'Eglise à propos du chant ? Il faut le savoir et ne pas l'oublier : c'est que tout le peuple présent aux offices participe au chant ; c'est donc le chant populaire.

Voici quelques témoignages pas très anciens. Du haut de la chaire de Notre-Dame de Paris, le R. P. Monsabré disait à ses auditeurs : « Vous êtes ici pour prier quand on prie, pour chanter quand on chante. Ne dites pas que cela vous est impossible. Lorsqu'il s'agit d'apprendre et d'exécuter les mélodies en vogue, que le monde aime à entendre et à applaudir, vous avez une mémoire heureuse, une voix superbe, et parfois du sentiment plus qu'il n'en faut. Appliquez ces ressources à nos psaumes, à nos hymnes, à nos cantiques d'église, et venez les chanter à pleine voix et de tout votre cœur. »

L'*Univers* écrivait un jour : « Que de bons curés se plaignent que la grand-messe est de plus en plus abandonnée ! Mais, faisais-je observer en souriant à l'un d'eux, n'est-ce pas un

peu bien excusable de ne pas affronter, une heure et demie durant, ce qu'on appelle le *plein-chant de campagne*? C'est un vrai supplice, parfois un vrai scandale, même dans beaucoup de villes. Que ne réapprend-on aux fidèles à chanter, en commençant par les *clercs dans les séminaires*, par les enfants dans les paroisses? Alors, il viendra plus de monde à la grand'messe, monsieur le curé.

Et le *Monde*: « Qui nous rendra le chant unanime de tout le peuple, ce magnifique ensemble, ce puissant unisson des voix aussi admirable au point de vue artistique que tout chant au point de vue religieux — dont le rétablissement dans nos offices est regardé comme une des nécessités de la France? Il serait bien à désirer que le progrès du chant ecclésiastique fournisse l'occasion d'étudier de plus près et de régler la question des *Chants sacrés* en langue vulgaire, qui pourraient devenir un si puissant moyen d'éducation et d'instruction populaires. »

Il ne se tient pas un congrès chrétien qui ne mette cette question à son ordre du jour et ne formule les mêmes vœux.

Un homme du monde, un professeur universitaire, profondément chrétien, écrivait à l'abbé Gravier: « Non, rien n'est froid et sec, comme un office religieux où l'on n'entend que quelques voix à la tribune ou derrière l'autel, sans échos, strophes ou antistrophes dans la nef. Dans l'homme le plus religieux, comme dans le caillou, l'étincelle est souvent latente, et un choc est nécessaire pour qu'elle en jaillisse. Or, un chant qui est non seulement entendu, mais compris de tous, répété et continué, est un choc, un coup irrésistible de la grâce. »

« Tous, urbains et ruraux, aiment le chant et la musique. A la ville, on a plus d'occasion de satisfaire ce penchant naturel; il y a musique partout et même à l'église; à la campagne et dans les communautés, on n'a que l'église. Aussi y est-elle plus fréquentée qu'à la ville. Que des chants — je n'ai pas dit des cuivres — dont les paroles sont comprises, éclatent en chœur ou alternent, et voilà les âmes d'une foule à rude écorce qui ne se font plus qu'une seule âme; les impressions particulières s'avivent et s'augmentent de celles des voisins et de la masse tout entière. Les âmes, devenues une seule âme, tendant mieux vers le bien, l'union et la paix,

au sortir d'un concert dont Dieu, la religion, la vertu étaient le sujet, et le peuple aura trouvé que les offices religieux sont pleins d'attraits, en dehors de l'obligation d'y assister.»

Que ne pourrait-on pas ajouter en particulier au sujet des enfants, des jeunes gens et des jeunes personnes, qui tous ont un si grand besoin d'expansion, et d'une provision de souvenirs, pieux et *sains* faisant au moins équilibre aux orages de leur printemps! Plus d'un sentira les mêmes mouvements que les mélodies sacrées éveillèrent jadis dans le cœur du fils de Monique — « Que de larmes j'ai versées, Seigneur, à la suavité de vos cantiques! Ces voix inspirées caressaient mes oreilles, et la vérité gagnait mon âme et je sentais du bonheur à pleurer devant vous! . . . »

C'est encore saint Augustin qui, dans une de ses lettres, parlant du chant des cantiques, disait : « Cet usage, fondé sur l'exemple aussi bien que sur les préceptes de Jésus-Christ et des apôtres, est si propre à porter les cœurs à la prière, et à exciter en nous le feu de l'amour divin, que je ne vois pas ce que des chrétiens assemblés au pied des autels peuvent faire de meilleur, de plus utile et de plus saint : *quid utilius, quid sanctius omnino non video.* »

Saint Thomas, traitant de la musique vocale, dit à son tour : « Entre tous les arts, c'est la musique qui tient le premier rang. C'est elle en effet qui loue Dieu, chante les combats de l'Eglise et le triomphe des saints; elle qui inspire la ferveur et enflamme la dévotion; elle qui implore le pardon du ciel, console les faibles dans leurs tristesses, et donne aux vaillants l'enthousiasme des martyrs. Elle est, au paradis, toute la vie des anges et des élus, qui ne cessent de redire le cantique éternel *Sanctus, Sanctus, Sanctus!* » Et le Docteur angélique termine par ce mot de saint Isidore : « *On n'est pas moins inexcusable de ne point savoir chanter que de ne point savoir lire.* »

« Oh! les cantiques! écrivait un *saint Jésuite*, c'est à eux que j'ai dû, au collège et au grand séminaire, mes émotions religieuses les plus pures. Je ne suis pourtant pas musicien; mais en les répétant comme tout le monde, je ne pouvais me défendre de ressentir le saint enthousiasme de la piété. Ces mélodies, on les emporte avec soi comme des flèches au cœur.

Avec une douce obsession, elles vous reviennent le soir, au réveil, en promenade, partout. C'est comme le murmure de l'ange gardien et l'écho intime de la grâce qui porte au bien, au sacrifice, au don entier de son cœur à Jésus-Christ et à l'Eglise. Peut-être, en examinant d'un peu près, trouverai-je que c'est à eux que je dois faire remonter les premiers germes de ma vocation religieuse. Ils étaient bien médiocres, pourtant, airs et paroles. Que serait-ce si ces chants étaient des vrais cantiques, c-à-d. de vraies poésies chrétiennes et de vraies mélodies religieuses ! »

C'est donc une bien bonne chose que le chant vraiment religieux. Aussi le premier appel au monde que Sa Sainteté Pie X ait faite, dès son installation sur le trône de saint Pierre, a été pour la restauration du chant religieux, chant grégorien et musique religieuse.

Le saint Pontife voyait dans cette restauration un grand bien à retirer pour la gloire de Dieu, l'honneur de l'Eglise et le salut des âmes.

Notre devoir à tous est donc de le seconder de toutes nos forces par tous les moyens à notre disposition.

Mais à qui incombe surtout le devoir de promouvoir la cause du chant religieux sinon aux prêtres ? Personne, *par état*, n'est plus tenu d'y être initié, dans une sage mesure, que le prêtre, surtout le curé. Il préside et dirige les offices religieux et les offices religieux sont chantés.

Le prêtre doit donc considérer la bonne organisation et la propagation du chant religieux comme une partie essentielle de son ministère sacerdotal. En général, il ne sera dans les paroisses que ce que les pasteurs le rendront : *passable*, si le clergé est à peine musicien ou s'en occupe peu ; *pitoyable*, et même *scandaleux*, s'il ne le connaît ou ne s'en occupe pas du tout.

Il ne faut pas que le curé se repose uniquement sur son musicien ou son maître de chapelle, car l'expérience prouve qu'alors les abus se glissent facilement dans le chœur, soit pour la bonne entente et l'harmonie des membres entre eux, soit dans l'observation des rubriques, ou encore dans le genre de musique qu'on y fait.

Donc, tant qu'on ne supprimera pas le culte public et les

offices chantés, bon gré, mal gré, pour remplir son *devoir d'état le plus strict*, le clergé doit être musicien. On lui pardonnera, tant qu'il voudra, d'ignorer telle ou telle science de luxe, de ne point avoir ses grades universitaires ou même théologiques, mais non de laisser parodier les louanges de Dieu dans son église, et de savoir à peine psalmodier une épître ou balbutier une oraison ou une antienne. La dévotion des fidèles devient alors de la résignation, et la piété ne consiste plus qu'à s'armer de patience pour subir son lutrin, si l'on ne peut absolument esquiver sa grand'messe.

« Pour la beauté du culte, les cérémonies, les décors du sanctuaire, la richesse des ornements sacerdotaux ne sont point tout, il s'en faut : le chant a tout autant, parfois plus d'importance encore. Oni, c'est lui surtout qui est l'âme des offices, lui qui prie, qui adore, qui soulève l'âme de terre et l'emporte vers Dieu tout entière.

« En négliger l'étude et n'en point favoriser l'extension, surtout dans les séminaires, où se doit former et armer de toutes pièces le clergé paroissial, et d'où doivent sortir pourvus de tous les moyens d'action sur les âmes les futurs apôtres de la piété chrétienne, ce serait porter un coup fatal au culte catholique et faire le jeu des ennemis de l'Eglise. Ah ! ils savent bien ce qu'ils font en interdisant nos processions, en ruinant nos fabriques, en retirant la dotation de nos maîtrises. Ils espèrent, par la pénurie de nos ressources, frapper au vif la religion, enlever au culte son action et son attrait, substituer à la chorale sacrée un chant barbare qui ferait le vide dans nos temples. Hélas ! en maints endroits, par notre incurie, le coup n'a que trop porté et leur calcul trop réussi. L'église muette est déserte ; avec le chant public s'est éteinte la prière. » (Voir Gravier pp. 11 et 12).

Ces lignes écrites pour la France sont un avertissement pour nous. Si nous ne voulons pas que les mêmes malheurs tombent un jour sur notre Eglise canadienne, mettons-nous à l'œuvre.

Dans maints endroits il faudra un surcroît de dévouement pour suppléer à l'insuffisance des ressources.

« Il y a un grand mal à prévenir, disait Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Mende dans une de ses *Lettres pastorales*. Les

enfants recevront à l'avenir des leçons de solfège dans les écoles primaires. Si nous ne leur apprenons pas de cantiques, dans quelque temps ils ne chanteront plus que des chansons. Et quelles chansons ! »

« Maintenant surtout qu'on l'attaque partout, écrivait le savant auteur des *Epopées françaises*, Dieu doit être appelé par tous les cœurs, acclamé par toutes les âmes et chanté par toutes les voix. La musique d'église ne sera régénérée que le jour où tous les fidèles y prendront part. Telle est la doctrine à laquelle je suis attaché par le plus vivant de mon cœur. Et la première chose que le clergé ait à faire dans nos églises, c'est d'y organiser le chant unanime. Dix chrétiens chantent timidement aujourd'hui : deux mille chantent demain à pleine voix et avec enthousiasme. Allons, à l'œuvre ! » (Léon Gauthier)

C'est bien aussi ce que le Pape demande à toute la chrétienté. Les réglemens pour toutes les communautés de Rome demandent le chant unanime ; dans les séminaires au moins deux heures par semaine, sans compter les répétitions exigées pour la préparation des fêtes ou de certaines circonstances particulières.

Donc l'esprit de l'Eglise est que tous les fidèles prennent part aux chants.

« Dans ce cas, dira un bon curé, dès dimanche prochain, je ferai chanter tout le monde à l'église ». Pas si vite. Si l'on veut que le chant populaire soit goûté et édifiant, il faut le préparer ; autrement ce ne sera que de la cacophonie, et les gens instruits et de bon goût ne voudront point ainsi se ridiculiser.

Il faut donc préparer le peuple à chanter d'une manière au moins passable.

Pour cela : 1° Que le curé, ou une personne autorisée par lui, fasse apprendre quelques bons cantiques faciles et de bon goût ; ne pas viser d'abord à un trop grand nombre de cantiques, ni difficiles. 2° Avoir un directeur placé au bas-chœur qui puisse bien diriger la foule. 3° Le chœur de l'orgue pour rassembler à la foule pourvu qu'il y ait entente entre les deux.

Cela n'est que provisoire ; dans le prochain article, je ferai connaître la meilleure ligne de conduite à suivre pour la restauration du chant, quel qu'il soit, à l'église.

(À suivre.)

GRÉGORIEN.

**Lettre Circulaire**

DU PRÉSIDENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA SOCIÉTÉ  
DE SAINT-VINCENT DE PAUL

*aux Conseils centraux,  
aux Conseils particuliers et aux Conférences du Canada,  
Sur le centenaire de Frédéric Ozanam*

*Québec, le 25 mars 1913,*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET CHER CONFRÈRE,

L'organe officiel de la Société de Saint-Vincent de Paul, le *Bulletin*, publié à Paris, 6 rue de Furstenberg, vous a déjà appris que le Conseil général a organisé de grandes et belles fêtes pour commémorer le centième anniversaire de naissance de Frédéric Ozanam, le fondateur de notre Société. Déjà, par une lettre en date du 12 mars 1912, nous avons fait appel à votre générosité afin de permettre au Conseil général de décorer le tombeau de notre illustre fondateur et de faire face aux dépenses nécessaires à l'organisation des fêtes du centenaire. Cet appel a été entendu, et le Conseil supérieur de Québec, au nom des Confrères du Canada, a eu la joie d'adresser au Conseil général de Paris cinq cents piastres, produit de la collecte Ozanam.

Aujourd'hui, il est de notre devoir de vous faire connaître la teneur d'une récente circulaire du Président général aux Conférences du monde entier, à l'occasion du prochain centenaire d'Ozanam.

Tout d'abord, notre vénéré Président général nous annonce que, grâce à la bienveillance du Souverain Pontife, S. Em. le cardinal Vincent Vannutelli, protecteur de la Société, se rendra à Paris, à l'occasion des fêtes du centenaire. « Ces fêtes, dit M. Calon, aux présidents des conseils et des conférences, constitueront une grande manifestation de foi et de charité à laquelle nous vous convions, vous et vos confrères. Nous

serions heureux d'y voir le plus grand nombre possible de nos membres, de prier et de nous entretenir avec eux, pendant trois jours, des intérêts de nos œuvres. »

Dans une lettre au Président général, (23 janvier 1913), Son Em. le cardinal Vincent Vannutelli disait : « A l'occasion des fêtes du mois d'avril, le Souverain Pontife se propose bien de vous faire connaître, par une lettre spéciale, ses paternels sentiments de gratitude et d'intérêt pour la Société ; mais Il m'a chargé de vous dire, dès à présent, sa vive satisfaction pour le zèle inlassable du Conseil général, ainsi que de vous faire part de la Bénédiction apostolique, qu'avec effusion de cœur Il envoie au digne Président et aux membres, et à tous ceux qui s'emploient en faveur de cette œuvre si éminemment charitable. » (1)

La célébration du centenaire de notre fondateur est donc particulièrement agréable au cœur du Saint-Père.

Mais comme la distance, les occupations et les exigences de la santé empêchent la plupart des confrères de l'étranger de se rendre à Paris en avril prochain, Monsieur le Président général demande à tous les confrères de s'associer aux actions de grâces que le Conseil général rendra à Dieu durant les fêtes du centenaire.

« Nous engageons chaque conférence, dit le Président général, à faire, à l'occasion de cet anniversaire, célébrer une messe pour remercier Notre-Seigneur des bienfaits dont il nous a comblés, et pour solliciter de Lui les grâces dont nous avons besoin pour continuer et développer nos œuvres.

« Nous demandons aussi à nos conférences de faire à leurs familles une aumône spéciale, soit en augmentant les modestes secours qu'elles ont coutume de leur distribuer, soit en accordant à quelques-unes d'entre elles une allocation extraordinaire qui les tire d'un réel embarras. Il nous semblerait utile de profiter de cette occasion pour apprendre ou rappeler à nos pauvres ce qu'a été Ozanam, ce qu'il a fait pour ses frères malheureux, et de leur distribuer une image qui puisse orner leurs modestes logis et que nous avons fait préparer dans ce but. »

(1) *Bulletin de la Société Saint-Vincent de Paul*, février 1913.

C'est aussi le désir du Conseil général que des assemblées extraordinaires se tiennent dans les endroits où il sera le plus facile de réunir un grand nombre de membres actifs, honoraires et bienfaiteurs. Ces assemblées contribueront certainement à faire mieux connaître et apprécier notre Société.

« Il n'est pas attribué à ces réunions d'indulgences spéciales, (circulaires du Président général) mais les conférences sont autorisées, pour cette année, à supprimer l'assemblée générale réglementaire du deuxième dimanche après Pâques pour en reporter les indulgences à une assemblée qu'elles tiendraient dans l'octave compris entre les 20 et 27 avril. »

Afin de nous rendre au désir exprimé par notre Président général, nous exhortons donc chaque conférence à faire célébrer une messe à la date même, si possible, de l'anniversaire de la naissance d'Ozanam, le 23 avril prochain, et chaque Conseil (Central ou Particulier) à tenir une assemblée générale entre les 20 et 27 du même mois.

Nous désirons que nous soient envoyés des comptes rendus détaillés de toutes les cérémonies auxquelles prendront part nos confrères du Canada, pour pouvoir en établir un résumé qui sera envoyé au Conseil général de Paris, suivant le désir exprimé dans la circulaire que nous promulguons par la présente lettre.

Mais ces fêtes locales ne nous semblent pas suffisantes pour célébrer, comme il le convient, le centenaire de FRÉDÉRIC OZANAM, le véritable fondateur de la Société de Saint-Vincent de Paul, l'illustre catholique qui consacra sa vie au service de l'Eglise, le professeur éminent dont l'éloquence glorifia le rôle bienfaisant du Christianisme à travers les âges, le littérateur émérite dont toutes les œuvres constituent l'un des plus beaux monuments qui aient jamais été élevés en l'honneur du catholicisme.

Le Conseil supérieur de Québec a cru de son devoir d'organiser des fêtes spéciales au berceau même de la Société au Canada, auxquelles les confrères de toutes les provinces du Dominion seraient conviés.

Ces fêtes auront lieu à Québec les 27 et 28 avril prochain. *Nous en donnons le programme détaillé à la quatrième page de cette lettre.* A cette occasion, les confrères du Canada sont

tous cordialement invités à se rendre à Québec, où ils seront accueillis comme des frères.

Nous souhaitons, au moins, que chaque Conseil et chaque Conférence soient représentés par quelques confrères.

En nous réunissant au siège du Conseil supérieur, chers confrères, nous témoignerons de « l'esprit d'union qui fait la force de notre Société, ainsi que de la vénération universelle qu'inspire notre fondateur. »

Comme à Paris, nous devons célébrer la foi et la charité d'Ozanam. « La charité est éternelle, nous dit le Président général : elle rendra sa mémoire impérissable ».

Les fêtes de Québec seront sous le haut et distingué patronage de S. G. Mgr l'Archevêque L. N. Bégin.

Agréez, Monsieur et cher Confrère, l'assurance de mon sincère et affectueux attachement.

C.-J. MAGNAN,

*Président du Conseil supérieur du Canada.*

Boite 125, Haute-Ville, Québec.

#### Avis

Prière de nous faire connaître les noms des confrères qui représenteront votre Conseil ou votre Conférence aux fêtes de Québec.

Les Confrères qui se proposent d'aller à Paris à l'occasion du centenaire d'Ozanam, voudront bien en informer le Conseil supérieur de Québec, qui les accrédiitera auprès du Conseil général. La recommandation préalable du Conseil central ou du Conseil particulier est requise.

Nous vous adressons en même temps que cette lettre, un certain nombre d'images de Frédéric Ozanam, que le Conseil supérieur a fait venir de Paris. Nous vous recommandons de les distribuer au plus tôt parmi les Confrères. A l'avenir, la belle prière, qui est au verso de l'image, devra être récitée à la fin de chaque réunion des Conférences ou des Conseils.

Une courte et intéressante VIE D'OZANAM: — Le Conseil Supérieur a fait venir de Limoges un millier d'une intéres-

sante biographie de Frédéric Ozanam. C'est une jolie brochure in-8 de 64 pages. Nous souhaitons que cette *Vie d'Ozanam* se répande parmi nos Confrères. Prix : franco par la poste \$ 1.00 la douzaine, \$ 8.00 le cent. Adresser les commandes, accompagnées, d'un mandat poste, au *Président du Conseil supérieur, Boîte 125, Haute-Ville, Québec.*

Voir à la page suivante le programme des fêtes de Québec.

**Programme des réunions organisées à Québec par le  
Conseil supérieur du Canada**

**A l'occasion du Centenaire de Frédéric Ozanam**

SAMEDI 26 avril

De 4 à 6 heures de l'après-midi, réception au Bureau du Conseil Supérieur, au Patronage, 62 Côte d'Abraham, des confrères venus de la province de Québec et des autres provinces du Canada.

DIMANCHE 27 avril

*Matin*

A 8 heures du matin, messe solennelle dans la chapelle du Patronage, 62 Côte d'Abraham, célébrée par S. G. MGR L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Sermon par S. G. MGR P.-E. ROY, EVÊQUE AUXILIAIRE DE QUÉBEC : Eloge funèbre de Frédéric Ozanam.

*Soir*

A 7 heures précises du soir, à la Basilique, grande assemblée générale, sous la présidence de S. G. MGR L.-N. BÉGIN, Archevêque de Québec.

I. — *La Société de Saint-Vincent de Paul*, par le PRÉSIDENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DU CANADA.

II. — *Panegyrique de Frédéric Ozanam*, par le R. P. HAGE, Provincial des Dominicains.

III. — *Eloge de Frédéric Ozanam (EN ANGLAIS)*, par le Président du Conseil particulier d'Ottawa, SIR CHARLES FITZPATRICK, juge en Chef de la Cour Suprême du Canada.

IV. — *Allocution* par S. G. MGR L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

V. — Bénédiction du Très Saint-Sacrement et vénération d'une relique de saint Vincent de Paul.

LUNDI 28 avril

*Matin*

A 8 heures, messe de communion dans la chapelle du Patronage, 62 Côte d'Abraham, célébrée par MGR H. TÊTU, Aumônier général de la Société.

*Après-midi*

Visite des Institutions de charité de la ville de Québec par les délégués et les officiers de la Société.

*Soir*

A 7½ heures, séance solennelle dans la grande salle du Patronage, 62 Côte d'Abraham, sous la présidence de S. G. MGR P.-E. ROY.

(Cette séance a été gracieusement préparée par les Frères de Saint-Vincent de Paul).

I. « Une page d'histoire de France. »

II. *Panégyrique de Frédéric Ozanam*, par le R. P. ANGR-MARIE. Provincial des Franciscains.

III. « Le Pater. »

IV. Chant à Saint-Vincent de Paul.

---

### Bibliographie

---

— *A l'école du Maître.* — II LA VIE ISSUE DU TABERNACLE, par l'abbé Ch. CORDONNIER, Missionnaire Apostolique, du clergé d'Arras. In-12 écu : 1 fr. 50. — P. Lethielleux, éditeur 10, rue Cassette, Paris (6e).

Après « La Vie au Tabernacle », qui eut un si vif succès, il y a deux ans, M. l'abbé Cordonnier nous donne « La Vie issue du Tabernacle ».

Les livres se suivent... et se ressemblent. Même charme

dans le style, même clarté dans les divisions, même netteté dans l'exposé des vérités théologiques dont le tabernacle est la source intarissable.

Le premier volume de cette série que l'auteur intitule si justement « A l'Ecole du Maître » nous montrait l'infinie puissance, l'infinie bonté de cette vie que N. S. a voulu prolonger dans nos tabernacles. La solitude qu'il y garde, l'expiation qui est une perpétuelle satisfaction donnée à la Justice de son Père, la prière du Grand Suppliant qu'est Jésus, et l'action que de l'autel il exerce sur les âmes nous avaient ouvert des aperçus radieux et consolants.

Cette fois, ce n'est plus seulement Jésus qui vit, c'est Jésus qui donne la Vie, et c'est l'humanité qui vient puiser à la source la Vie dont son âme et son corps ont besoin.

Comment le Tabernacle est pour le Corps humain et pour les trois facultés de l'âme humaine : l'Intelligence, la Volonté le Cœur, un principe de vie, voilà ce que M. l'abbé Cordonnier nous dit avec une simplicité de bon aloi et une piété communicative.

Il semble en le lisant que les rapports entre l'Hôte divin, qui habite nos autels, et nos âmes à nous soient d'une facilité extrême, d'une fécondité sans pareille. Il semble surtout qu'à l'heure où le Souverain Pontife nous rappelle à la réalité de l'efficacité eucharistique, des livres comme celui qui vient de paraître et celui qui l'a précédé doivent être dans toutes les bibliothèques pieuses.

D'un format très gracieux et très commode, flattant agréablement l'œil et fournissant dans une table des matières admirablement disposée de précieuses indications, ce livre apparaît comme présentant les plus sûres garanties de diffusion ; il est surtout destiné à faire grand bien.

— HISTOIRE DES RAPPORTS DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT du 1<sup>er</sup> au xx<sup>e</sup> siècle, par Emile CHÉNON, professeur à la Faculté de Droit de Paris. 1 vol. in-16 de 254 pages, Prix : 1 franc. BLOUD et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI).

Les conférences, faites en 1904 à Paris, par le distingué professeur de la faculté de Droit, ont eu, lors de leur publication, un succès considérable. Depuis longtemps, on en réclamait de tous côtés la réimpression : c'est qu'en effet, le sujet stricte-

ment historique n'a rien perdu de son actualité. Extrêmement complet et fortement documenté, l'ouvrage de M. Chenon demeure une « mine » où devront inévitablement puiser tous ceux qui aborderont à nouveau cette question.

— AUGUSTIN COCHIN, par FERNAND LAUDET. 1 vol. in-16 de la collection *Science et Religion*. (*Biographies*, no 655). Prix : 0 fr. 60. — BLOUD et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice Paris (VIe).

Augustin Cochin fut quelque peu avocat, maire du Xe, arrondissement, membre de l'Institut, préfet de Seine-et-Oise, et administrateur d'importantes sociétés financières. Si l'on considère qu'il mourut à 48 ans, on peut estimer qu'il eut une carrière honorable et bien remplie. Et cependant ce n'est ni de l'avocat, ni du maire, ni du préfet, ni du financier, ni du membre de l'Institut que la postérité se préoccupera, mais de l'homme et surtout de l'homme dans l'exercice de l'apostolat social et chrétien que reflètent à la fois sa vie et ses œuvres. Vie et œuvres un peu trop oubliées, et qu'il faut remercier M. Fernand Laudet d'avoir fait revivre dans cette courte, mais très substantielle biographie, où l'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, de la pénétration psychologique de l'auteur ou du charme d'un style aussi élégant et spirituel que délibérément simple.

— MADAME SWETCHINE, par FERNAND LAUDET, directeur de la *Revue hebdomadaire*. 1 vol. in-16 de la collection *Science et Religion* (*Biographies*, n° 656). Prix : 0 fr. 60. BLOUD et Cie, éditeur, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VI<sup>e</sup>).

Que restera-t-il de M<sup>me</sup> Swetchine ? Quelques pensées, quelques lettres, peut-être, ce n'est pas sûr. Il en restera mieux que cela : sa *Vie*. Elle fut une sainte dans le monde, elle fut aussi une incomparable amie. Et elle n'eut pas seulement de pieuses vertus et des forces aimantes, elle montra autant de qualités d'esprit que de cœur. C'était avant tout une *raison*, raison indépendante et sûre. — Qualités charmantes et fortes, qui permettent à son biographe de faire d'elle en ce bref opuscule un portrait vivant et attirant. Nul n'était mieux que le distingué directeur de la *Revue hebdomadaire*, désigné pour rendre à cette mémoire le délicat hommage qui lui convient.

## Cours abrégé d'histoire naturelle

à l'usage des Maisons d'éducation

PAR L'ABBÉ V.-A. HUARD

ABRÉGÉ DE ZOOLOGIE. 130 p., 122 gravures.

ABRÉGÉ DE BOTANIQUE. 78 p., 35 " "

ABRÉGÉ DE MINÉRALOGIE. 50 p., 6 " "

ABRÉGÉ DE GÉOLOGIE. 158 p., 75 " "

Ces petits *Abrégés*, illustrés, qui varient d'une cinquantaine à plus d'une centaine de pages chacun, sont maintenant en vente chez M. l'abbé Huard, à l'Archevêché de Québec, au prix de: \$ 1 les quatre, franco; \$2.40 la douzaine. — Toutefois, l'*Abrégé de Géologie* n'est vendu séparément qu'au prix de 40 cts l'ex., franco.

---

## Garand & Thibault

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs

308 $\frac{1}{2}$ , RUE SAINT-JOSEPH, QUÉBEC — Tél., 4448

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre. — Oxydage. — Vieilles argenteries remises à neuf. — Couchettes en cuivre et vieux lustres nettoyés et vernis.

Aussi: argenteries de voitures. — Réparation d'ornements d'église.

Une Spécialité :

**OUVRAGE GARANTI.**

Une visite est sollicitée.